

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3103

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 31

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la première phrase du dernier alinéa du II de l'article L. 161-38, les mots : « prévu à l'article L. 165-5 » sont remplacés par les mots : « correspondant à l'inscription du produit ou de la prestation sur la liste ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.